

CONTRAT AGENCE EN LIGNE TELECOM CONDITIONS SPECIFIQUES

Article 1 – CONDITIONS GENERALES APPLICABLES

Les présentes conditions spécifiques relèvent des conditions générales de l'abonnement aux services des télécommunications.

Article 2 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'OPT-NC propose à ses clients au service téléphonique fixe, le service « Agence en Ligne Télécom » accessible aux adresses Internet <http://ael.opt.nc>, <http://telecom.opt.nc> et www.opt.nc.

L'accès ou l'utilisation par le client du service « Agence en Ligne Télécom » emporte acceptation par celui-ci des présentes conditions.

Article 3 – DEFINITION DU SERVICE

Le service « Agence en Ligne Télécom » permet au client muni d'un logiciel de navigation sur Internet d'avoir accès, par simple interrogation, à un ou plusieurs de ses espaces client dans les conditions visées à l'article 4 des présentes conditions spécifiques.

Un client peut avoir jusqu'à 99 espaces client.

Le client disposant de plusieurs comptes de facturation peut inscrire tout ou partie de ceux-ci dans un même espace client.

Un même compte de facturation peut être inscrit dans plusieurs espaces client.

Pour chacun des comptes de facturation inscrits dans l'espace client, le client pourra :

- visualiser l'ensemble des produits et services souscrits,
- accéder à sa dernière facture téléphonique dans les conditions décrites à l'article 5 des présentes conditions spécifiques,
- accéder au détail des communications facturées dans les conditions visées à l'article 6 des présentes conditions spécifiques.

Le client pourra également rentrer en contact par mél avec certains services de l'OPT-NC.

Les conditions applicables sont celles en ligne sur <http://ael.opt.nc> au moment de la consultation. Il est recommandé au client de consulter régulièrement les informations et conditions d'utilisation du site pour les nouvelles fonctionnalités qui seront mises en place.

Article 4 – L'ESPACE CLIENT

L'espace client également appelé « espace » permet au client d'accéder à des informations relatives à l'ensemble de son ou ses comptes de facturation qui y sont inscrits, par un identifiant et un mot de passe propres à cet espace.

Article 4.1 – Code d'accès

Lors de la demande de création d'un espace, le client reçoit un code d'accès comportant :

- un numéro d'identification invariable et composé de huit caractères numériques,
- un code confidentiel également appelé « mot de passe » et composé d'au plus huit caractères alphanumériques que le client peut modifier à sa convenance via le site <http://ael.opt.nc>.

Il est vivement conseillé au client de modifier son code confidentiel dès sa 1^{ère} connexion au site puis de façon régulière.

En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, le client est invité à se rendre dans une agence OPT-NC pour obtenir un nouveau code confidentiel.

Un client aura autant de code d'accès qu'il a d'espaces client.

Article 4.2 – Conditions d'accès

Le service « Agence en Ligne Télécom » est uniquement accessible par Internet.

Le client accepte que l'OPT-NC place un témoin de connexion dit « cookie » sur le disque dur de son ordinateur afin de recueillir, à des fins statistiques notamment, des informations relatives à sa navigation sur le site <http://ael.opt.nc> ou pour en faciliter tout accès ultérieur. Son navigateur doit être configuré pour accepter les cookies.

Article 5 – RUBRIQUE « DERNIERE FACTURE »

Pour chacun des comptes de facturation inscrits dans l'espace client, le client pourra visualiser et télécharger au format PDF la dernière facture téléphonique.

Article 6 – RUBRIQUE « DETAIL DES COMMUNICATIONS FACTUREES »

Le client peut également accéder au détail des communications qui lui ont été dernièrement facturées, sous réserve d'avoir souscrit au préalable, pour chacune des lignes pour lesquelles il souhaite le détail des appels, le service optionnel et gratuit « Détail des appels via l'agence en ligne ». Ce service est également appelé « FADET WEB ».

Le détail des communications portera sur le dernier bimestre facturé.

Les appels seront classés par rubriques telles que : communications locales, internationales, Audiotel, Teletel, Internet...

Il sera précisé pour chaque communication sa date et son heure, sa durée, le numéro appelé et son montant HT.

Les appels faisant l'objet d'une réduction apparaîtront au niveau du détail avec un montant hors réduction (exemples : communications incluses dans un forfait Internet, communications bénéficiant de la réduction Internet Nuit & WE).

Article 7 - ENGAGEMENTS DU CLIENT

Article 7.1

Le client s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement de l'agence en ligne Télécom de quelque manière que ce soit, à ne pas transmettre sur ou via le site, tout élément susceptible de contenir un virus ou autre élément susceptible d'endommager, d'intercepter, d'interférer tout ou partie de <http://ael.opt.nc>.

Article 7.2

Sauf faute avérée de l'OPT-NC, le client reste seul responsable de l'usage qui peut être fait d'un ou plusieurs de ses espaces client par un tiers.

Le client s'engage à préserver la confidentialité de son ou ses codes d'accès. Il est seul responsable des conséquences que pourrait avoir la divulgation de ses identifiants et mots de passe. Dès lors l'OPT-NC ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'usage qui pourrait en être fait par une tierce personne.

Article 8- ENGAGEMENTS DE L'OPT-NC

Les informations contenues sur <http://ael.opt.nc> sont accessibles 24h/24, 7j/7.

Néanmoins, les modalités et opérations de tests de contrôle et de maintenance, ainsi que les interventions nécessaires en cas de panne, peuvent être effectuées par l'OPT-NC à tout moment.

En cas d'inaccessibilité au service, l'OPT-NC s'engage à prévenir le client via son site <http://ael.opt.nc>.

A ce titre, la responsabilité de l'OPT-NC ne saurait être engagée.

Article 9- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent contrat feront l'objet d'un traitement automatisé. L'OPT.NC s'engage à en assurer la conservation dans le respect des règles énoncées dans la loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le client est avisé que les informations contenues dans les fichiers pourront faire l'objet de communication extérieure en vue de répondre aux obligations légales et réglementaires ou afin de satisfaire aux besoins de la gestion du présent contrat.

De plus, sauf volonté contraire exprimée par le client dont les coordonnées seraient alors inscrites dans une ou plusieurs listes d'opposition, les données le concernant pourront être communiquées à des tiers à fin de prospection directe ou pourront être utilisées par l'OPT-NC en vue de commercialiser ses propres produits ou services.

Les informations recueillies peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de l'OPT-NC.

Article 10 - TARIFS

Le service « Agence en Ligne Télécom » est mis gratuitement à la disposition des clients. L'accès Internet à partir de son terminal est à la charge du client (communication et fournisseur d'accès).

Article 11 - DUREE DU CONTRAT

L'abonnement au service « Agence en Ligne Télécom » est souscrit pour une durée indéterminée.

Le client peut dénoncer sans préavis et par tout moyen le présent contrat.

L'OPT-NC peut résilier sans préavis le présent contrat en cas de non respect de celui-ci.